

THAILANDE – Pas d'essai en champ sans loi

Par Christophe NOISETTE

Publié le 12/11/2007, modifié le 10/03/2026

La Commission nationale thaïlandaise des Droits de l'Homme (en anglais, the National Human Rights Commission, NHRC [1]) a vivement conseillé au gouvernement, le 12 novembre 2007, de ne pas autoriser d'essais en champ de plantes transgéniques, tant qu'une loi de biosécurité ne serait pas votée et en vigueur. L'agence a aussi demandé au gouvernement d'apporter des explications claires concernant l'étendue des contaminations GM dans l'environnement. En effet, pour l'Agence, "le gouvernement a échoué dans son enquête concernant les cas de contaminations (coton Bt en 1999 et papaye GM en 2004, cf. Inf'OGM n°56) alors que les résultats auraient justement permis de mettre en place des mesures préventives efficaces", analyse Buntoon Srethasirote, de NHRC's Tropical Resources Base division. Il continue : "s'il ne peut nous donner de réponse, il ne devrait pas pouvoir autoriser d'essais en champ". Cet appel vient au moment où le gouvernement, sous la pression des ministres de l'Agriculture et de l'Environnement, est sur le point d'accepter les essais en champs de PGM.

En 2001, le gouvernement de Shaksin Shinawatra avait accepté, devant la forte opposition de l'Assemblée du Pauvre (en anglais, Assembly of the Poor) de prononcer un moratoire sur les essais en champ, jusqu'à ce qu'une loi soit effective. Or, cette loi n'a toujours pas été signée par le Cabinet, condition nécessaire à sa mise en débat au sein du Parlement.

[1] <http://www.nhrc.or.th/index.php?lang=EN>

Adresse de cet article : <https://infogm.org/?p=10682>